

Un service de collecte pour vos pneus en déchetterie du Val de Somme ! Exclusivement à Corbie



Ce service est réservé aux particuliers, exclusivement à la déchetterie située à Corbie et dans la limite de 4 pneus par foyer par année civile.

Pour rappel :

Il existe chez les distributeurs et professionnels du pneu, une reprise « 1POUR 1 » : pour l'achat d'un pneu neuf le professionnel est tenu de vous reprendre un pneu usagé.

Les pneus usagés issus de l'ensilage sont de la responsabilité des agriculteurs qui les ont utilisés et traités conformément à l'article R543-151 du Code de l'environnement.

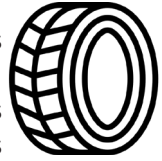
Comment déposer mon ou mes pneu(s) ?

Présentez-vous à la déchetterie située à Corbie muni de votre carte d'identité et de votre carte déchetterie. Sur place, un formulaire sera à remplir afin d'établir un suivi des dépôts.



Quelles sont les conditions pour déposer ?

Seuls les pneumatiques usagés provenant de véhicules légers de particuliers issus de la démonte postérieure au décret fondateur de la filière (2002-1563) et collectés séparément par la collectivité locale, sont concernés par la reprise gratuite.



PNEUMATIQUES ACCEPTÉS :

- Des pneus de particuliers, déjantés, provenant de véhicules de tourisme ou motos, scooters (hors cycles)
- Des pneus de camionnettes ou 4x4
- Des pneus propres exempts de terre, de corps étrangers, de souillures (peinture, huile...), non endommagés ou cisailés.

PNEUMATIQUES EXCLUS :

- Des pneus de véhicules légers provenant de professionnels
- Des pneus de poids lourds, engins de génie civil ou agricole
- Des pneus non déjantés, cisailés ou endommagés
- Des pneus provenant de sites «orphelins» (dépôts sauvages, décharges) ou issus de l'enlissage (pneus verts).

Déchetterie du Val de Somme : Rue Léon Cure 80800 Corbie
Retrouvez les horaires sur valdesomme.com



Communauté de Communes du Val de Somme

31 ter rue Gambetta - 80800 Corbie

Tél : 03 22 96 05 96

valdesomme.com

